

Programme de la Formation

## Valoriser un projet de Paysage dans les pratiques de l'urbanisme

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Module** : Valoriser un projet de Paysage dans les pratiques de l'urbanisme

**Date(s)** : jeudi 16 mai 2019 au vendredi 17 mai 2019

**Lieu** : CAUE DU FINISTÈRE - 2 rue Théodore le Hars 29000 Quimper

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Grand Prix de l'urbanisme, obtenu par l'agence de paysage TER par le ministère de la Cohésion des territoires, souligne la contribution de cette discipline dans la fabrique de la ville et du territoire.

Afin d'alimenter les réflexions des architectes dans le cadre des permis d'aménager et d'éviter une banalisation des aménagements des espaces ouverts, il est proposé une approche sous forme d'**études sur sites avec ateliers de travail**.

**La formation n'abordera pas le cadre régional pour mieux promouvoir la notion de projet, des modes opératoires et démarches associés, ainsi que les outils de la pratique du paysage.**

Cette méthode d'apprentissage inscrite dans le corpus des démarches prospectives, de type Atelier des Territoires, a été explorée sur le territoire du Grand Ouest par l'agence Taktyk (paysage et urbanisme), dont **Sébastien PENFORNIS**, co-directeur, animera ces deux journées de formation :

- Atelier du Littoral (Baie de Morlaix et pays du Coutançais) 2010-2011

- Atelier des Territoires (Agglomération de Saint Brieuc) 2017-2018

C'est par le projet et sa pratique que nous pouvons transmettre de manière pédagogique et ludique les codes, regards et décisions à prendre pour fabriquer des aménagements de qualité, pour offrir un cadre de vie qualitatif qui soit adapté aux enjeux sociétaux de demain.

Quelques questionnements à aborder ensemble :

- Comment contribuer collectivement à la construction d'un bien commun, celui des espaces ouverts ?
- Comment répondre aux enjeux de la transition écologique ?
- Comment proposer des solutions adressées au genius loci ?
- Quels sont les modèles et les contre modèles ?
- Comment éveiller cette conscience auprès des praticiens ?

### PUBLIC CIBLE

Architectes, paysagistes, élus des collectivités

Module

## Valoriser un projet de Paysage dans les pratiques de l'urbanisme

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s)** : jeudi 16 mai 2019 au vendredi 17 mai 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu** : CAUE DU FINISTÈRE - 2 rue Théodore le Hars 29000 Quimper

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Appréhender la notion de projet de paysage
- Contribuer collectivement à la construction d'un bien commun par des modes opératoires et des démarches associés
- Alimenter les réflexions des architectes dans le cadre des permis d'aménager

- Connaître les modèles et les contre modèles

## FORMATEUR(S)

PENFORNIS Sébastien - maitre de conférence Ville et Territoire, Paysage et Géographie, ENSAB

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes de travail développées et proposées au cours des Ateliers Nationaux en 2010 et 2017, sont aujourd'hui fondatrices de notre pratique du projet de paysage.

Ces ateliers incarnent la mise en action et l'élaboration d'une véritable méthode d'échanges et d'interfaces entre les acteurs multiples des territoires d'études. L'un des enjeux identifiés a été la mise en place des conditions du dialogue au travers de scénarios spatialisés, et des outils d'analyse et de projets co-productifs et participatifs.

Depuis l'expérience de l'Atelier du Littoral en 2010, TAKTYK a participé à de nombreux séminaires de formations auprès d'élus, de collectivités, professionnels et habitants :

- Atelier urbain « Le Riollet » en 2012 pour le Canton de Genève DU-OUJGP,
- PLU Plougasnou (29) en 2013 avec le MLET et Cristina Garcez (prolongation de l'atelier du Littoral),
- Formation des acteurs territoriaux de la DREAL à Douai en 2014 (dans le cadre de l'Atelier des territoires) et Dol (site de Tavaux) en 2015.
- Penser par le paysage ( Zgarta /Liban) 2017. Comment envisager le futur aménagement d'une ville Libanaise située entre Tripoli et le mont Eden, par ses espaces paysagers ?

Les deux journées de formation s'inspirent de cette méthode de travail pour s'ouvrir à des professionnels qui agissent sur le territoire du grand ouest.

## PROGRAMME

### JOUR 1 ÉTUDES SUR SITES

**Découverte de projets marqueurs autour de Quimper, en partenariat avec le CAUE 29 :**  
(co-voiturage)

- Les **Modèles** sur le territoire Quimpérois :

La cité du Gaz (Quimper)  
La Cité Ker Anna (Ergue-Gaberic)  
Eco quartier Saint Philibert (Plomelin)

- Un **contre modèle** :

Lotissement générique

**Présentation d'une pratique de paysagiste**

- Du jardin au territoire / études de cas à partir d'une sélection de travaux de l'agence [TAKTYK](#)

### JOUR 2 ATELIERS DE TRAVAIL

**Journée d'ateliers** : travailler collectivement sur un projet d'aménagement :

- partager, échanger autour de questions et problématiques liés à la pratique du projet de paysage
- appréhender des modes opératoires et des démarches associés, des outils...
- Etudes de cas à partir d'une sélection de travaux de l'agence TAKTYK

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes**  
**07.64.07.34.41 - gepatlantique@orange.fr**

**FORMATION :** Valoriser un projet de Paysage dans les pratiques de l'urbanisme

**Module :** Valoriser un projet de Paysage dans les pratiques de l'urbanisme  
**Date(s) :** jeudi 16 mai 2019 au vendredi 17 mai 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30  
**Lieu :** CAUE DU FINISTÈRE - 2 rue Théodore le Hars 29000 Quimper

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 20

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- FAFIEC
- Pôle emploi - Plateforme PDL
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

<b>Module 1 : Valoriser un projet de Paysage dans les pratiques de l'urbanisme</b>		<b>14h / 2 jours</b>	
Coût pédagogique	Tarif inter entreprise	600,00 € HT / 720,00 € TTC	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

## 2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

## 3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

## 4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

## 5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

## 6 - Report/Annulation

### Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GEP'Atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le GEP'Atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

## 7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

## 8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.